



## loi warsmann calcul non transparent

Par **cl34**, le **30/03/2022** à **13:59**

bonjour

Suite à une fuite entre mon compteur et ma maison d'une distance de 150 mètres, j'ai demandé un dégrèvement suivant la loi warsmann et les règlements de services de l'intercommunalité.

Après fourniture des documents demandés et le dégrèvement obtenu, j'ai contesté le calcul de nombre de mètres cubes mètres cubes facturés soit 357 m<sup>3</sup> de consommation d'eau et de 178 m<sup>3</sup> d'assainissement.

La moyenne des consommations de mes trois dernières années est de 122 m<sup>3</sup>. Pour ma part il est donc de facturer si je ne fais pas d'erreur, 244 m<sup>3</sup> d'eau et de 122 m<sup>3</sup> d'assainissement.

Suite à un échange par courriel avec le service de facturation, pour lui signifier mon désaccord sur le calcul, celui-ci me répond avec une facture d'une imputation qui ne me semble pas transparente et qui correspond toujours à 357 m<sup>3</sup>.

Pouvez-vous me dire quels sont mes recours possibles

Par **youris**, le **30/03/2022** à **17:42**

bonjour,

votre calcul me semble correct.

voir ce lien : [application loi warsmann](#)

la solution est de faire un courrier recommandé au service des eaux en expliquant votre propre calcul et pourquoi il diffère du leur.

salutations